



## Du Séparatisme à la remise en Cause des Libertés

L'offensive menée il y a 3 ans pour « rénover » frontalement la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat ayant échoué le pouvoir tente encore une fois de dénaturer les principes de laïcité de 1905 dans son projet actuellement débattu au parlement, le très mal nommé « projet confortant le respect des principes de la République »

Nous n'avons pas la place ici de détailler les multiples mesures présentées dans ce projet mais des lignes force se dégagent qui vont toutes dans le même sens :

**Rompres les équilibres instaurés par les lois de 1881 (sur la liberté de la presse), de 1901 (relative au contrat d'association) et de 1905 (laïcité) en imposant de nouvelles règles qui installeraient un contrôle de l'Etat remettant ainsi en cause les libertés d'expression, d'association et de culte.**

C'est pour cela que personne (ou presque) ne veut de ce texte liberticide, ni les associations laïques historiques (Libre Pensée, Ligue de l'Enseignement, Ligue des Droits de l'Homme), ni les associations de défense des Droits de l'Homme et de lutte contre le racisme, ni les syndicats ouvriers, ni même les cultes qui se méfient, avec raison, des mesures répressives et des contrôles accrus.

Le projet de loi sur le « Séparatisme », pour « conforter les principes républicains », n'a en réalité qu'un seul objectif : **renforcer l'arsenal répressif dans la foulée de la loi Sécurité globale et de l'instauration de l'état d'urgence permanent qui vient justement d'être prolongé une énième fois jusqu'en juin.**

C'est pourquoi, la commission laïcité de la SAEL et le groupe « Clémence Royer » demandent le retrait de ce projet.

000000000000

### **Pour vous , qu'est-ce qu'une Amicale Laïque ?**

- Une association de non-croyants, d'agnostiques et d'athées en lutte contre les églises.
- Une association œuvrant pour le développement du service public d'enseignement, porteuse des valeurs liées à la Laïcité et à l'Éducation Populaire.
- Une association de parents d'élèves ayant pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves.

000000000000

### **Réponse Quiz Brèves SAEL n°2**

A: Libre arbitre	2: Droit de choisir par soi-même ce que l'on pense
B: Liberté de conscience	3: Droit de croire en ce que l'on veut
C: Liberté d'expression	1: Droit d'exprimer ses idées, ses opinions